

Projet de création d'une chaufferie biomasse à Haubourdin sur le site Lever

Réunion publique – forum

14 septembre 2026



COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE



LIEU

Mairie d'Haubourdin

DURÉE DE LA RENCONTRE

2h - de 18h30 à 20h30

PARTICIPANTS

Environ 80 participant.e.s

INTERVENANTS

Ville d'Haubourdin

Pierre Béharelle, Maire d'Haubourdin

Métropole Européenne de Lille (MEL)

Charlotte Brun, Vice-présidente Climat, transition énergétique et énergie, MEL

ilénergie

Maxime Waeterloos, Président d'ilénergie

Thomas Delabuxiere, Responsable de Contrat ilénergie

François Dardenne, Responsable Grands Travaux, ilénergie

AUTRES ACTEURS REPRÉSENTÉS

Bois Énergie France : filiale Dalkia spécialisée dans l'approvisionnement en bois-énergie

Atmo Hauts-de-France : association chargée du suivi de la qualité de l'air

Hurba : cabinet de psychologie urbaine

1/ INTRODUCTION

La réunion publique consacrée au projet de chaufferie biomasse débute par un mot de bienvenue de l'animatrice. Elle présente le déroulé de la soirée, les différents intervenants ainsi que les règles de participation destinées à favoriser la qualité des échanges avec le public.

Pierre Beharelle, maire d'Haubourdin accueille ensuite les participants et souligne l'importance de cette rencontre. Il invite les personnes présentes à contribuer aux échanges et à faire part de leurs questions et observations sur le projet.

Charlotte Brun, vice-présidente climat, transition énergétique et énergie de la Métropole Européenne de Lille poursuit l'introduction et rappelle les ambitions que la collectivité porte en matière de transition énergétique et de neutralité carbone. Dans cette perspective, la réduction des consommations d'énergie et la décarbonation des usages constituent des enjeux majeurs de la MEL.

Il est indiqué qu'à ces enjeux environnementaux s'ajoutent des enjeux de souveraineté et de maîtrise des coûts. Le contexte géopolitique récent a notamment mis en évidence la forte dépendance aux importations d'énergie et la vulnérabilité du territoire face aux fluctuations des prix, en particulier ceux du gaz. La Métropole entend ainsi développer des solutions permettant à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de renforcer l'autonomie énergétique du territoire et de mieux maîtriser le coût de l'énergie.

Le développement des réseaux de chaleur s'inscrit dans cette stratégie. Six réseaux sont d'ores et déjà présents sur le territoire métropolitain. Ils permettent de produire et de distribuer une chaleur moins carbonée en mobilisant notamment des énergies renouvelables et de récupération, telles que la chaleur fatale issue de déchets, d'eaux usées ou d'industriels. La Métropole prévoit de poursuivre leur développement afin d'augmenter significativement le nombre d'équivalents-logements raccordés à l'horizon 2035.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le contrat négocié avec ilénergie relatif au nouveau réseau de chaleur, dont le déploiement nécessite la création de nouveaux moyens de production. La future chaufferie biomasse constitue l'un des équipements envisagés pour alimenter ce réseau et contribuer à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques fixés par la collectivité.

Charlotte Brun conclut en précisant que l'exploitation de la chaufferie devra respecter des normes exigeantes. Les modalités d'approvisionnement en biomasse ainsi que son acheminement font également l'objet d'une attention particulière, afin d'en limiter les impacts environnementaux et les nuisances associées.

Maxime Waeterloos, président d'ilénergie remercie à son tour les participants pour leur présence. Il présente tout d'abord la société ainsi que le contexte dans lequel elle intervient sur le territoire. Il rappelle qu'à l'issue de l'appel d'offres lancé pour la concession du réseau de chaleur de la métropole européenne de Lille, ilénergie a été retenue pour assurer l'exploitation du réseau existant et accompagner son développement.

Le réseau dessert d'ores et déjà plusieurs communes de la métropole, Lille et Wattignies. L'ambition portée dans le cadre de la concession est de l'étendre afin d'en faire, à terme, le troisième plus grand

réseau de chaleur du territoire métropolitain. Les principaux objectifs associés à ce développement sont rappelés au cours de la présentation.

Maxime Waeterloos revient également sur le positionnement d'ilénergie, filiale de Dalkia, acteur majeur des services énergétiques et des réseaux de chaleur. À l'échelle de la métropole, une dizaine de réseaux de chaleur sont actuellement exploités, dont six disposent d'une chaufferie biomasse. Il souligne, par ailleurs, que le projet s'appuie sur des équipes disposant d'une expertise spécifique sur ces sujets et implantées localement. Plusieurs de ces experts sont d'ailleurs présents lors de la réunion afin de participer aux ateliers et d'échanger directement avec les participants.

Il ajoute que la démarche de concertation engagée autour du projet de chaufferie biomasse est volontaire. Elle vise à associer les habitants et les usagers à son élaboration, à recueillir leurs préoccupations et à améliorer le projet au regard des échanges.

Il informe par ailleurs que des cabinets indépendants accompagnent cette démarche, tant dans sa conception et son suivi que sur les enjeux spécifiques liés à la qualité de l'air et à la concertation.

2/ PRÉSENTATION DU PROJET

a. Rappel du cadre de la concession.

Thomas Delabuxière, responsable de contrat ilénergie, poursuit et précise que l'exploitation et le développement du réseau reposent sur une équipe d'environ 30 personnes, chargée d'en assurer la conduite, le suivi et l'extension. La phase de travaux est prévue entre 2026 et 2032, tandis que la concession est conclue pour une durée de 20 ans.

Il revient ensuite sur le cadre de cette concession. Le réseau de chaleur constitue un service public relevant de la Métropole, qui en confie la gestion et l'exploitation à un opérateur dans le cadre d'un contrat de concession. Le concessionnaire assure ainsi l'exploitation des installations, la livraison de la chaleur et sa facturation auprès des abonnés.

Le contrat conclu entre la Métropole, en tant qu'autorité concédante, et le concessionnaire ilénergie définit leurs responsabilités respectives ainsi que les conditions de gestion et de développement du réseau.

b. Présentation du réseau de chaleur et ses objectifs

Thomas Delabuxière présente ensuite le principe de fonctionnement d'un réseau de chaleur. Celui-ci permet de produire de la chaleur à partir d'une ou plusieurs sources d'énergie, puis de la distribuer, via un réseau de canalisations, à différents bâtiments raccordés : logements, équipements publics, bâtiments tertiaires ou autres sites consommateurs de chaleur.

Le développement de ce type d'infrastructure vise notamment à mutualiser la production énergétique, à mobiliser davantage d'énergies renouvelables ou de récupération et à réduire le recours aux énergies fossiles.

Un focus est réalisé sur le réseau de chaleur de la Métropole et sur ses principaux chiffres clés. L'ambition affichée est d'en faire, à terme, le troisième plus important réseau de chaleur de France. Son développement doit permettre d'augmenter fortement le nombre de bâtiments et d'équivalents-logements raccordés.

Dans ce dispositif, la future chaufferie biomasse constituera l'un des équipements de production alimentant le réseau. Elle doit permettre de fournir une part importante de la chaleur nécessaire à son fonctionnement en complément d'autres énergies de récupération utilisées sur le territoire, et en substitution d'énergies plus carbonées.

c. Explication du choix du site

L'intervenant poursuit la présentation en rappelant que le projet est envisagé sur le site de la friche Lever, à l'abandon depuis 2002. Ce site a été identifié par la Métropole Européenne de Lille. Il indique que plusieurs critères ont conduit au choix de cette implantation.

C'est un site déjà fortement imperméabilisé, dont la superficie permet tout d'abord d'installer les infrastructures nécessaires suffisamment en retrait des habitations riveraines, dans la partie sud de la friche.

Sa proximité avec la voie d'eau constitue également un atout, puisqu'elle offre la possibilité d'approvisionner la chaufferie par voie fluviale. Le site se situe par ailleurs à une distance compatible avec le tracé du futur réseau de chaleur.

Enfin, cette implantation permet d'envisager une extension du réseau de chaleur sur la commune, où plusieurs besoins ont d'ores et déjà été identifiés. Différents bâtiments susceptibles d'être raccordés ont ainsi été repérés et présentés au public à partir d'une carte et de chiffres clés.

d. Présentation du combustible utilisé

François Dardenne, responsable grands travaux au sein d'ilénergie présente ensuite les caractéristiques de la biomasse destinée à alimenter la chaufferie. Celle-ci sera constituée de bois-énergie de classe A, correspondant à du bois non pollué et non imprégné. Elle sera notamment composée à 55% de bois d'emballage, à 38% de bois d'entretien et d'élagage et seulement à 7% de plaquettes forestières.

Il précise aussi que le bois utilisé sera majoritairement local puisque 75% de l'approvisionnement se fera à moins de 25 km de la chaufferie. Le reste sera issu d'un rayon de 100 km maximum.

e. Présentation du fonctionnement de la chaufferie et de la gestion des résidus

L'intervenant présente ensuite le fonctionnement envisagé de la chaufferie, depuis l'approvisionnement en biomasse jusqu'à la production et à la distribution de la chaleur.

Le bois sera principalement acheminé par voie fluviale depuis la Deûle et via l'aménagement d'un quai dédié, puis stocké sur le site avant d'être dirigé vers l'une des chaudières dédiées à la production de chaleur. Ce stockage permettra notamment de disposer d'une réserve suffisante pour compenser l'absence de livraisons le week-end et d'assurer la continuité de fonctionnement de l'installation. Le recours au transport fluvial doit également permettre de limiter drastiquement le nombre de camions nécessaires à l'approvisionnement du site et éviter le passage d'environ 160 camions par semaine.

La chaufferie fonctionnera principalement pendant la période de chauffe, comprise entre octobre et avril. La chaleur produite sera ensuite injectée dans le réseau afin d'être acheminée jusqu'aux différents abonnés.

L'intervenant détaille enfin le traitement des résidus et des émissions issus de la combustion. Les mâchefers seront collectés puis évacués par camion vers des filières de valorisation. Les cendres seront également récupérées avant d'être transportées par camions-citernes vers un centre spécialisé, où elles feront l'objet d'un processus de stabilisation.

Les fumées seront, quant à elles, traitées au moyen de plusieurs équipements destinés à réduire les émissions atmosphériques. La qualité des rejets fera l'objet d'un suivi continu afin de contrôler le bon fonctionnement des dispositifs de traitement.

f. Focus sur la qualité de l'air et la maîtrise des émissions

À partir de ces éléments techniques, la présentation élargit ensuite la réflexion aux enjeux de qualité de l'air à l'échelle métropolitaine, et plus particulièrement aux émissions de particules fines.

Il est rappelé que, sur le territoire métropolitain, les émissions de particules fines sont principalement imputables au secteur résidentiel et à la circulation routière et que les émissions liées au secteur résidentiel sont notamment associées au chauffage individuel au bois, en particulier aux équipements anciens ou peu performants, tels que les cheminées à foyer ouvert et certains poêles.

La trajectoire territoriale concernant les particules fines (PM_{2,5}) s'inscrit dans une dynamique de baisse des émissions et des concentrations dans l'air, notamment dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Trois grands leviers sont identifiés pour poursuivre cette évolution :

- la transformation du chauffage individuel au bois, le secteur résidentiel représentant près de 75 % des émissions de PM_{2,5}
- l'évolution des mobilités et des transports
- le renforcement des exigences applicables à l'industrie et aux grands équipements

Les intervenants indiquent qu'en période hivernale, la combustion du bois liée au chauffage individuel peut représenter jusqu'à 70 % des PM_{2,5} respirées lors de certains pics de pollution à Lille.

À titre de comparaison, les émissions annuelles de PM_{2,5} attribuées à la future chaufferie biomasse sont présentées comme représentant environ 0,025 % des émissions totales de la Métropole.

La chaufferie va recourir aux Meilleures Techniques Disponibles (MTD) afin de limiter ses émissions atmosphériques.

Le procédé reposera sur une combustion optimisée, associée à plusieurs dispositifs de traitement des fumées. Sont notamment prévus des systèmes de filtration, de lavage et de traitement des oxydes d'azote.

Selon les données présentées lors de la réunion, ces dispositifs doivent permettre de filtrer plus de 99,5 % des particules émises et de viser des niveaux de rejet pouvant être jusqu'à cinq fois inférieurs aux valeurs limites réglementaires applicables.

Le fonctionnement de l'installation doit également s'accompagner d'un dispositif permanent de surveillance des émissions.

Des baies d'analyse permettront de mesurer en continu différents paramètres et polluants, notamment les oxydes d'azote (NO_x), le dioxyde de soufre (SO₂), le monoxyde de carbone (CO), l'ammoniac (NH₃) et les poussières.

L'installation fera également l'objet de contrôles réguliers par les services compétents, comprenant notamment la possibilité d'inspections inopinées.

g. Rappel des procédures réglementaires

François Dardenne conclut son intervention en présentant les différentes étapes réglementaires nécessaires à la réalisation du projet, en distinguant les procédures actuellement engagées de celles restant à conduire avant la construction et la mise en service de la chaufferie.

La démarche de concertation en cours sera ainsi suivie du dépôt d'une demande d'autorisation environnementale, puis d'une enquête publique, avant le démarrage des travaux. Ces différentes étapes doivent permettre l'instruction du projet par les autorités compétentes et la vérification du respect des prescriptions applicables en matière d'environnement, de sécurité et d'exploitation.

Il est également précisé qu'une étude comparative de la qualité de l'air sera réalisée par l'agence compétente, sur la base de mesures effectuées avant puis après la mise en service de la chaufferie, afin d'en suivre l'évolution.

h. Présentation des modalités d'information et de participation à la concertation

La présentation s'achève par un rappel des différentes possibilités offertes au public pour s'informer et contribuer à la démarche de concertation.

Les participants peuvent notamment consulter les informations et documents relatifs au projet, suivre l'avancement de la démarche et déposer leurs questions, observations ou contributions par l'intermédiaire de la plateforme participative (www.participer.chaufferiehaubourdin.fr). Ils peuvent également consulter le dossier de concertation et la synthèse du dossier à l'accueil de la mairie d'Haubourdin ou au siège de la MEL ainsi que compléter le questionnaire papier disponible dans ces mêmes lieux.

Enfin, les participants sont invités à s'inscrire aux deux prochains ateliers thématiques, organisés le 29 septembre et le 6 octobre à la maison bleue située à Haubourdin. Le premier atelier portera sur le fonctionnement de la chaufferie, son exploitation et le suivi sur le long terme, le second sur l'insertion paysagère et environnementale de la chaufferie.

3/ TEMPS D'ÉCHANGES

A l'issue de ce temps de présentation, les participant.e.s sont invité.e.s à adresser leurs questions et observations aux différents intervenant.e.s.

Pour en faciliter la lecture, les questions, remarques et avis exprimés au cours de ces échanges sont restitués ci-dessous par grandes thématiques, indépendamment de leur ordre d'intervention.

a. Qualité de l'air et maîtrise des émissions

Émissions et seuils réglementaires

Des demandes de précisions sont formulées sur les seuils réglementaires applicables ainsi que sur les niveaux d'émissions attendus pour la future chaufferie. Une personne formule une crainte concernant les effets potentiels de ces émissions sur la santé. Une autre personne aborde également les changements de normes récurrents et cite l'exemple des DPE dont les seuils réglementaires ont été revus à la baisse.

Réponses apportées

En réponse aux demandes portant sur les niveaux d'émissions, les intervenants indiquent que la réglementation européenne applicable fixe une valeur de 5 mg/Nm³, tandis que le projet vise un niveau de 1 mg/Nm³.

Ils rappellent également, à titre de comparaison, que les émissions de particules fines du projet ont été présentées comme inférieures à celles de dix cheminées à foyer ouvert.

Charlotte Brun souligne par ailleurs que la qualité de l'air constitue une préoccupation importante de la collectivité et rappelle que d'autres actions sont menées dans ce domaine, notamment à travers une aide destinée au remplacement des équipements de chauffage au bois les plus polluants (Prime Air).

Vents et retombées vers les zones urbanisées

Une personne interroge la prise en compte des vents et les projections réalisées concernant la dispersion des émissions. Elle exprime notamment une inquiétude quant à la possibilité que celles-ci soient dirigées vers les quartiers urbanisés, en particulier vers le centre-ville.

Réponses apportées

Concernant les effets du vent, les intervenants indiquent que des modélisations seront réalisées afin d'étudier la dispersion des émissions. Les études de dispersion feront ensuite l'objet d'une analyse par l'Agence régionale de santé (ARS).

Des indications sur les vents dominants sont également données au cours des échanges, mais les proportions présentées restent indicatives et devront être confirmées après les études.

Prise en compte des conditions atmosphériques locales

Une autre question porte sur la possibilité de réaliser dans le Nord une étude comparable à celle menée à Lyon, en tenant compte des conditions atmosphériques propres au territoire, notamment du brouillard. Il est également demandé si les retombées de poussières peuvent être plus importantes que dans une ville où les températures sont plus élevées.

Réponse apportée *a posteriori* de la rencontre

Dans chaque étude et modélisation de fonctionnement de ce type d'installation, le relief, la rose des vents et les températures du périmètre concerné sont prises en compte. Les résultats intégreront ainsi les conditions atmosphériques propres au territoire.

Mesure et contrôle des émissions

Une question porte sur ATMO, organisme chargé d'observer les émissions et sur la possibilité de faire intervenir, en complément, un organisme indépendant. Il souligne le lien étroit entre ATMO et Dalkia qui siège à son conseil d'administration. Une participante demande par ailleurs pourquoi attendre la mise en service de la chaufferie pour effectuer des mesures alors que des constats de pollution de l'air existent déjà à proximité, en lien avec d'autres entreprises présentes dans le secteur, notamment proche du port de Santes. Il est regretté qu'aucun suivi continu ne soit réalisé à l'échelle de la métropole.

Réponses apportées

Les intervenants indiquent qu'un état initial de la qualité de l'air est en cours de réalisation et qu'il sera annexé à la demande d'autorisation environnementale. Ils précisent que l'objectif du projet est de ne pas ajouter d'incidences supplémentaires sur le site.

Concernant ATMO, organisme chargé du suivi de la qualité de l'air, ils précisent qu'il est agréé par l'État, qu'il ne s'agit pas d'un organisme privé et qu'un organisme de ce type existe dans chaque région. Il constitue une garantie pour le suivi de la qualité de l'air après la mise en service de la chaufferie. Il est également précisé qu'ATMO réalise un suivi en temps réel de la qualité de l'air à l'échelle métropolitaine (résultats consultables sur Air To Go). Les intervenants indiquent en outre que des représentants d'industriels tels que Dalkia siègent au conseil d'administration d'ATMO en raison des obligations de financement prévues par la loi.

Cendres et résidus de combustion

Enfin, plusieurs questions concernent les cendres produites par la chaufferie : leur quantité, leurs modalités d'évacuation et leur devenir. Un participant suggère l'évacuation des cendres par péniche pour éviter du trafic routier supplémentaire. Le fait qu'une partie de ces cendres ne soit pas valorisable conduit également à une interrogation sur leur éventuelle toxicité.

Réponses apportées

Concernant les cendres produites par la chaufferie, les intervenants indiquent que leur évacuation représenterait environ un à deux camions tous les deux jours, pendant la période de fonctionnement comprise entre octobre et avril. Les intervenants notent d'étudier l'évacuation des cendres par péniche.

Aucun élément de réponse spécifique n'est apporté au cours des échanges en plénière concernant l'éventuelle toxicité des cendres non valorisables. Ce point sera en revanche étudié.

b. Effets sur Haubourdin et ses habitants

Les échanges portent également sur les effets du projet pour la commune et ses habitants, tant en matière de retombées économiques que d'accès au réseau de chaleur, de valeur immobilière et de cadre de vie.

Retombées économiques pour la commune

Une question porte sur les recettes fiscales que l'activité de la chaufferie pourrait générer pour la commune et sur l'existence de taxes acquittées localement par l'entreprise.

Réponses apportées

En réponse, les intervenants indiquent que l'activité générera des recettes fiscales locales au travers de taxes (Taxe d'Aménagement, Cotisation Économique Territoriale), représentant une certaine somme pour la commune.

Accès des habitants au réseau de chaleur

Plusieurs questions portent sur les bénéfices directs du projet pour les riverains. Une personne souligne notamment que l'argument relatif à une meilleure maîtrise du coût de l'énergie ne se traduira pas par une amélioration de sa propre facture si son logement ne peut pas être raccordé au réseau. Il est également demandé combien de logements pourraient, à terme, bénéficier de ce réseau.

Réponses apportées

Les intervenants expliquent que l'infrastructure est avant tout destinée aux patrimoines collectifs et qu'elle n'est pas nécessairement adaptée à l'habitat individuel. Le réseau repose sur deux canalisations d'eau pré-isolées, dont l'installation nécessite des tranchées importantes et représente un coût significatif. Ces contraintes techniques et économiques limitent les possibilités de raccordement, notamment pour les bâtiments éloignés des principales artères du réseau. L'exemple des habitations situées de l'autre côté du canal est cité comme un secteur pour lequel un raccordement ne serait pas possible.

Concernant le nombre de logements individuels susceptibles de bénéficier du réseau, les intervenants indiquent qu'il n'est pas possible, à ce stade, de fournir cette donnée, notamment en

raison de l'absence d'informations sur les systèmes de chauffage actuellement utilisés par les riverains.

Valeur immobilière et cadre de vie

Une personne s'interroge sur une éventuelle perte de valeur des biens immobiliers situés à proximité du projet et demande, le cas échéant, si celle-ci pourrait faire l'objet d'une compensation ou avoir des conséquences sur le montant de la taxe foncière.

Réponses apportées

Les intervenants indiquent entendre cette crainte. Ils rappellent toutefois que le site est actuellement occupé par une friche, elle-même associée à certaines nuisances, notamment du fait de la présence d'installations et de déchets. Ils mettent également en avant l'éloignement de la future installation ainsi que les aménagements prévus autour du site, dont certains doivent permettre de masquer une partie des installations et de valoriser le secteur par la création d'un parc.

A ce stade et au regard de cette analyse et des externalités positives du projet, aucune compensation n'est prévue.

Aménagements et usages du secteur

Une intervention revient sur le projet d'accès cyclable le long du canal de la Deûle, souhaité depuis plusieurs années par les riverains mais jusqu'alors rendu impossible par l'absence de cession du terrain par la MEL. La personne s'interroge sur le fait que cet accès devienne désormais possible dans le cadre d'un projet comprenant l'implantation de la chaufferie.

Une autre question porte sur l'attractivité du futur parc urbain et sur la volonté des habitants de fréquenter un espace situé à proximité d'une installation industrielle.

Réponse apportée *a posteriori* de la rencontre

Concernant la cession du terrain à la MEL, il est à noter qu'elle n'est devenue propriétaire du terrain qu'en 2025.

Le projet de chaufferie biomasse porté pour ilénergie rend impératif le maintien d'une zone de contournement afin de dédier un espace réservé au déchargement et au chargement des péniches sur la berge (règlement ICPE). Concernant l'attractivité du parc urbain, l'enjeu est justement de proposer un espace conforme aux attentes des haubourdinois en matière d'aménagement, un atelier spécifique est consacré à ce sujet. La maîtrise des risques liés à la proximité du site est couverte par les procédures de demande d'autorisations environnementales en cours.

c. Biomasse utilisée

D'autres contributions viennent compléter les échanges sur la biomasse utilisée, en portant plus particulièrement sur ses conditions d'approvisionnement, de préparation et de contrôle avant son utilisation dans la chaufferie.

Origine et stockage du bois

Plusieurs questions portent sur la localisation de la plateforme de stockage et sur l'origine exacte de la biomasse, notamment au regard du rayon d'approvisionnement annoncé. Il est demandé si le rayon de 25 km est calculé depuis Haubourdin ou depuis le Pas-de-Calais.

Par ailleurs, une personne demande si les 160 camions évités à Haubourdin sont répercutés autour de la plateforme et si les riverains de cette plateforme ont été alertés.

Réponses apportées

Les intervenants indiquent que la plateforme de stockage sera située dans le Pas-de-Calais et qu'elle pourrait être implantée à Harnes. Elle permettra de constituer le volume nécessaire à l'approvisionnement de la chaufferie.

Des précisions complémentaires sur la provenance du bois doivent pouvoir être apportées par Bois Énergie France au cours des ateliers.

Qualité et conformité du bois

Une question porte sur l'utilisation de bois issus de palettes, avec une inquiétude concernant la présence éventuelle de palettes traitées.

Réponses apportées

Les intervenants précisent que toutes les palettes ne relèvent pas de la même catégorie et que les bois utilisés doivent respecter des critères de conformité définis dans un cahier des charges strict (bois de classe A uniquement).

Ils indiquent que Bois Énergie France est chargé de s'assurer de cette conformité. Des pénalités financières sont prévues en cas de non-respect des exigences fixées.

Préparation du bois et zone de criblage

Une personne demande pourquoi une zone de criblage est nécessaire si le bois est déjà préparé par le fournisseur.

Réponses apportées

Les intervenants indiquent que le produit arrive déjà conditionné et que très peu d'interventions seront réalisées sur la matière au niveau de la chaufferie. Le criblage constitue néanmoins une mesure de sécurité complémentaire : il permet notamment de retirer les éléments métalliques,

d'écarter les morceaux ne respectant pas la granulométrie attendue et de protéger les équipements afin de maintenir un fonctionnement optimal des chaudières. Le mix est réalisé en amont.

Acheminement et humidité du bois

Une question porte enfin sur le risque d'humidification du bois lors de son transport par voie fluviale.

Réponses apportées

Les intervenants indiquent qu'aucun capotage spécifique n'est prévu pour les péniches et que, compte tenu du faible temps de navigation, ils n'identifient pas de problématique particulière d'humidification du bois.

Des éléments complémentaires sur ces différents points doivent également pouvoir être apportés par Bois Énergie France lors des stands.

d. Démarche de concertation

Plusieurs interventions portent sur les conditions dans lesquelles celui-ci est présenté et discuté avec le public.

Calendrier et accès à l'information

Une personne fait part de sa satisfaction quant à la tenue de la réunion, qu'elle indique attendre depuis un an.

Une autre remarque porte sur le calendrier de la concertation et l'accès aux informations relatives au projet. Il est notamment relevé que le dossier de concertation n'a été mis à disposition que récemment, alors que le projet est évoqué depuis 2024.

Temps consacré aux échanges

Une personne estime que le temps réservé aux échanges avec le public, d'environ trente minutes, est trop court au regard du nombre de questions soulevées.

Ce qui reste ouvert à la discussion

Une personne s'interroge sur les éléments qu'il reste encore possible de décider ou de faire évoluer dans le cadre de la concertation.

Réponses apportées

En réponse, les intervenants indiquent que le projet répond à un besoin technique et d'intérêt général identifié dans le cadre du PCAET de la Métropole Européenne de Lille, notamment en lien avec le développement des réseaux de chaleur et les enjeux d'indépendance énergétique. Ils

précisent que certaines caractéristiques du projet sont contraintes par des exigences techniques et réglementaires et constituent ainsi des invariants.

Ils indiquent toutefois que certains aspects peuvent encore être discutés, notamment l'intégration paysagère de la chaufferie et plus généralement les conditions de réalisation du projet. Différentes propositions architecturales doivent ainsi pouvoir être présentées dans le cadre de la démarche.

Ils précisent également que l'autre partie de la friche doit faire l'objet d'une revalorisation. La question de son devenir reste ouverte et doit permettre de recueillir les attentes des habitants quant aux usages et aménagements souhaités pour cette partie du site.

Opposition au projet

Une autre personne demande ce qu'il adviendrait du projet si les riverains exprimaient leur opposition à sa réalisation.

Réponse apportée *a posteriori* de la rencontre

La concertation préalable vise à informer le public sur le projet, mais également à recueillir ses observations, ses questions et ses avis. Elle permet notamment d'interroger l'opportunité même du projet, qui constitue l'un des sujets soumis à la concertation.

À l'issue de cette phase, un bilan de la concertation sera établi. Il sera annexé au dossier de demande d'autorisation environnementale transmis au préfet. Les avis exprimés, y compris les avis défavorables ou les oppositions au projet, y seront donc recensés et portés à la connaissance du préfet dans le cadre de l'instruction du dossier.

Une seconde phase de participation du public interviendra ensuite, notamment à travers l'enquête publique. Elle permettra au public de formuler à nouveau ses observations et son avis sur le projet. In fine, la décision d'autoriser ou non le projet relève de l'autorité préfectorale. Pour prendre sa décision, celle-ci s'appuiera sur l'ensemble des éléments issus de l'instruction : les résultats de la concertation préalable et de la participation du public, les avis recueillis, ainsi que le contenu du dossier technique et des études fournies par le porteur de projet, notamment au regard de leur complétude et de leur capacité à répondre aux exigences réglementaires et aux enjeux environnementaux identifiés.

Les contributions exprimées par le public, qu'elles soient favorables, réservées ou défavorables au projet, feront ainsi partie des éléments examinés au cours de cette procédure.

Lien avec les démarches antérieures sur la friche

Une intervention revient sur la consultation menée par la Métropole en 2021 concernant le devenir de la friche Lever et Frémaux. La personne souligne que cette démarche portait alors sur la reconversion du site et non sur l'implantation d'une nouvelle installation industrielle. Elle qualifie, dans ce contexte, la création d'un parc urbain comme un projet de « greenwashing ».

Réponses apportées

En réponse, les intervenants rappellent que la chaufferie n'occupera qu'une partie de la friche. Ils indiquent que le projet comprend également des aménagements liés au cadre de vie, notamment un parc urbain et le développement d'une piste cyclable, et qu'il doit contribuer à la réappropriation d'un espace présenté comme source de nuisances depuis de nombreuses années.

e. Pollution des sols

Plusieurs interventions portent sur l'état de pollution de la friche et sur les conditions dans lesquelles le site pourra accueillir la future chaufferie et ses salariés.

Niveau de pollution du site et compatibilité avec les futurs usages

Une personne rappelle avoir participé à des réunions antérieures consacrées au devenir des friches et souligne que le site avait alors été présenté comme fortement pollué, au point de ne pas pouvoir accueillir certains usages, notamment un parc. Elle s'interroge dès lors sur les conditions dans lesquelles des salariés pourront y travailler.

Réponses apportées

Les intervenants indiquent que des pollutions ont effectivement déjà été identifiées lors de précédentes études de sol. De nouvelles études doivent toutefois être réalisées dans le cadre du projet afin de préciser l'état du site.

Ils rappellent que les exigences de dépollution dépendent de l'usage envisagé : elles ne sont pas les mêmes, par exemple, pour un site industriel que pour une école.

Ils précisent que la présence de salariés à temps plein implique de démontrer que l'état du site est compatible avec cet usage.

Coûts et modalités de dépollution

Une remarque porte sur le coût potentiellement important de la dépollution du site.

Réponses apportées

Les intervenants expliquent que les modalités de gestion et les coûts associés dépendront des résultats des études. Les terres présentant un niveau de pollution trop élevé devront être évacuées vers des filières dédiées. Celles pouvant être maintenues sur place le seront dans le cadre du plan de gestion des terres. La nécessité éventuelle d'apporter des terres propres n'est pas encore arrêtée et dépendra également des résultats des études.

Résultats des prélèvements de sols

Une personne demande à quel moment les résultats des prélèvements seront disponibles.

Réponses apportées

Les intervenants indiquent que de premiers résultats ont déjà été reçus, mais que l'ensemble des analyses n'est pas encore disponible. Le plan de gestion des terres sera établi une fois toutes les études achevées et sera intégré au dossier de demande d'autorisation, dont il constitue une pièce obligatoire.

f. Opportunité du projet

Les échanges portent également sur l'opportunité même de réaliser une nouvelle chaufferie biomasse, au regard des autres sources d'énergie déjà présentes sur le territoire et des priorités de la politique énergétique métropolitaine.

Recours à une nouvelle source de chaleur

Une personne souligne que l'entreprise Cargill située à proximité produit déjà une quantité importante de chaleur aujourd'hui perdue et génère elle-même des nuisances liées à cette production. Elle demande pourquoi cette chaleur ne pourrait pas être davantage valorisée.

Réponses apportées

Les intervenants indiquent que Cargill a été contactée dans le cadre de la recherche de gisements de chaleur mobilisables pour le réseau. Des échanges sont engagés depuis environ un an et une étude de gisement est en cours. Ils précisent que la récupération de cette chaleur présente des contraintes technico-économiques, même si certaines possibilités restent à l'étude.

Ils expliquent notamment que les gisements sont multiples et répartis sur l'ensemble du site ce qui complexifie l'infrastructure requise pour capter les chaleurs disponibles. En outre, celles-ci sont à basse température et pour les utiliser il sera nécessaire d'avoir recours à une ou plusieurs pompes à chaleur afin d'élever la température de ces chaleurs fatales pour les rendre utilisables sur le réseau ilénergie.

Stratégie énergétique et nécessité de nouvelles capacités de production

Une autre intervention relève également la présence de projets de production d'énergie à proximité (EPR Gravelines) et s'interroge sur la nécessité de développer de nouveaux moyens de production alors qu'une partie de l'énergie produite est, selon elle, exportée. Elle questionne plus largement la place accordée aux systèmes de chauffage dans la stratégie énergétique.

Réponses apportées

En réponse, les intervenants évoquent le mix énergétique retenu dans le cadre du projet, qui comprend notamment une part d'électricité, ainsi que les différentes mesures prévues par le Plan Climat. Ils insistent également sur la volonté de diversifier les énergies bas carbone et réduire le recours au gaz afin de limiter la dépendance énergétique, dans un contexte de forte hausse de son prix.

Articulation avec la rénovation énergétique des bâtiments

Une question porte sur l'ambition de la Métropole en matière de rénovation énergétique. La personne souligne le risque de raccorder au réseau des bâtiments très énergivores et demande quels moyens financiers sont consacrés à leur rénovation en comparaison à ceux déployés pour la chaufferie.

Réponses apportées

Les intervenants indiquent que la décarbonation de la chaleur et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments sont deux démarches complémentaires. Ils rappellent que la Métropole mobilise par ailleurs un dispositif d'accompagnement à destination des bailleurs et des propriétaires (Amelio) afin d'améliorer l'isolation des logements.

Les intervenants apportent également des précisions sur le montage financier du projet. Ils indiquent que, dans le cadre de la concession de service public, le développement du réseau est financé par le concessionnaire et non directement par la Métropole. À l'issue de la concession, le réseau revient à la Métropole, qui peut ensuite en confier l'exploitation à un autre concessionnaire. Un soutien public de l'ADEME et des fonds européens opérés par la Région est également envisagé sous la forme de subventions, dont le montant est encore en cours de négociation.

Des appréciations différentes sur le projet

À l'inverse, une autre personne exprime son soutien au projet. Elle estime qu'il présente un intérêt pour les habitants, notamment en raison de la réduction du trafic de camions permise par le recours au transport fluvial, et le considère plus favorable que d'autres projets présentés précédemment sur le secteur.

g. Choix du site

Plusieurs interventions portent sur le choix d'implanter la chaufferie sur ce site, au regard du passé industriel de la commune et de la répartition des installations de ce type sur le territoire métropolitain.

Passé industriel et cumul des nuisances

Une personne rappelle que la commune a été fortement marquée par la pollution industrielle, notamment durant les années 1970, et évoque la mobilisation de longue date d'associations locales contre les nuisances générées par les entreprises présentes sur le territoire. Un incident récent ayant concerné une cheminée industrielle est également cité au cours des échanges. Ces éléments conduisent à exprimer une inquiétude quant à l'ajout d'une nouvelle installation sur un territoire déjà exposé à des nuisances industrielles.

Répartition territoriale des installations et critères de choix du site

Une autre intervention questionne la répartition des différents sites envisagés, considérés comme correspondant principalement à des quartiers populaires. La personne demande pourquoi d'autres communes plus riches, disposant de foncier et situées à proximité ne pourraient pas également accueillir ce type d'équipement et participer ainsi à l'effort de transition écologique. Une personne exprime le sentiment que le caractère déjà industriel et pollué du secteur conduit à y concentrer de nouvelles installations.

Réponses apportées

En réponse, les intervenants expliquent que le choix du site résulte d'études techniques visant à identifier des terrains répondant simultanément à plusieurs contraintes. La chaufferie nécessite une emprise d'environ quatre hectares, à proximité du futur réseau de chaleur et avec un accès au canal afin de permettre l'approvisionnement par voie fluviale et de limiter le recours aux camions (160 par semaine seront évités). La recherche a également privilégié une friche industrielle afin de ne pas mobiliser de terrain agricole. Ils soulignent enfin que la proximité avec le réseau constitue un critère déterminant : un éloignement de plusieurs kilomètres entraînerait une augmentation importante du coût de construction du réseau.

h. Nuisances sonores

Cumul avec les nuisances existantes

Une personne souligne que le secteur est déjà exposé au bruit d'une usine située à proximité et exprime la crainte que les opérations de déchargement liées à la future chaufferie viennent ajouter de nouvelles nuisances sonores.

Réponses apportées

En réponse, les intervenants indiquent que la conception générale de l'installation prend en compte cette problématique. La chaufferie doit être implantée au sud de la friche, le long de la voie ferrée, à plus de 100 mètres des premières habitations. Cette configuration est présentée comme permettant de créer une distance tampon vis-à-vis des riverains.

Mesures de bruit et état initial

Une autre question porte sur les mesures du bruit ambiant réalisées avant la mise en service de la chaufferie, sur leur contenu et sur la date à laquelle leurs résultats seront disponibles. Il est notamment demandé s'il faudra attendre l'enquête publique pour en prendre connaissance.

Réponses apportées

Les intervenants indiquent qu'un état initial acoustique est en cours de réalisation. Ils précisent que, sur le plan réglementaire, le projet n'engendrera pas de nuisances sonores pour les riverains et qu'elle respectera la réglementation en vigueur..

Ils ajoutent que ces états initiaux, notamment en matière de bruit et de qualité de l'air, seront intégrés au dossier mis à disposition dans le cadre de l'enquête publique prévue l'année suivante.

4/ STANDS THÉMATIQUES

À l'issue du temps d'échanges en plénière, les participants sont invités à poursuivre les discussions autour de plusieurs stands thématiques consacrés aux effets du projet pour les habitants, au fonctionnement et au process industriel de la chaufferie, à la biomasse utilisée, aux travaux et à l'insertion urbaine, ainsi qu'aux attentes pour la suite du dialogue.

Les échanges confirment plusieurs préoccupations déjà exprimées en séance, notamment concernant les bénéfices du projet pour les riverains. Les questions relatives à la possibilité de bénéficier directement du réseau de chaleur, en particulier pour les habitants de maisons individuelles, reviennent à plusieurs reprises. Certains participants s'interrogent également sur l'existence de compensations ou de bénéfices indirects pour les riverains qui ne pourraient pas être raccordés, par exemple à travers une évolution de la fiscalité locale ou des aides liées à certains modes de chauffage. Plusieurs interventions traduisent à ce titre le sentiment que les habitants situés à proximité de la chaufferie pourraient en supporter les externalités sans bénéficier directement de ses avantages. La question des équipements raccordés, notamment de l'hôpital, est également évoquée en lien avec les interrogations relatives aux émissions atmosphériques et à la présence de publics considérés comme sensibles.

Les enjeux de qualité de l'air et de performance environnementale occupent une place importante dans les discussions. Les participants demandent des précisions sur le contrôle et la mesure des émissions, l'exposition aux poussières, la gestion des cendres, ainsi que sur la ressource en bois et ses conditions de gestion. Plusieurs questions portent plus précisément sur la manière dont sera évalué l'impact de la mise en service de la chaufferie sur les concentrations de polluants dans l'air. Des participants s'interrogent notamment sur l'existence de modélisation en amont, sur la localisation des stations de mesure prévues dans le cadre de l'étude et sur la possibilité d'installer, à terme, une station fixe permettant un suivi pérenne de la qualité de l'air. Les échanges portent également sur l'interprétation et le suivi des résultats des mesures réalisées après la mise en service. Certains participants souhaitent savoir quelles suites seraient données par ATMO dans l'hypothèse où des concentrations élevées seraient constatées. Le lien éventuel entre les odeurs ressenties et la pollution de l'air est également questionné.

Au-delà des abords immédiats du site, plusieurs participants demandent que soit prise en compte la dispersion des polluants à une échelle plus large. Certains soulignent qu'une absence d'augmentation des concentrations à proximité directe de la chaufferie ne permettrait pas, à elle seule, de répondre aux interrogations relatives aux retombées potentielles dans d'autres secteurs. Ces échanges témoignent d'une attente concernant la compréhension de la dispersion des émissions et de l'exposition sur l'ensemble du territoire susceptible d'être concerné.



Le fonctionnement industriel de la chaufferie fait par ailleurs l'objet de nombreuses questions. Les participants s'interrogent sur la fréquence des phases de montée et de baisse de charge de l'installation : interviendraient-elles quotidiennement, ponctuellement au cours de l'année ou uniquement lors de certaines périodes ? Plusieurs personnes associent ces phases transitoires à des

niveaux d'émissions potentiellement plus importants et souhaitent savoir dans quelle mesure le fonctionnement de la chaufferie pourra être stabilisé en régime nominal.

Les échanges portent également sur l'adaptation du fonctionnement de l'installation aux besoins énergétiques réels du réseau. Les participants demandent notamment ce qu'il adviendrait en cas de baisse de la consommation de chauffage, ponctuelle ou durable, et si celle-ci entraînerait davantage de phases de réduction ou de reprise de charge. La saisonnalité du fonctionnement est également interrogée, certains souhaitant comprendre comment la chaufferie fonctionnerait pendant une période de moindre consommation au cours de la saison de chauffe.



Ces questions sont mises en relation avec les conditions d'approvisionnement en biomasse. Plusieurs participants souhaitent savoir comment l'exploitant prévoit de sécuriser l'approvisionnement en bois afin de permettre un fonctionnement régulier de l'installation et de limiter, autant que possible, les variations de régime liées à d'éventuelles contraintes d'approvisionnement.

Les conditions de réalisation des travaux suscitent par ailleurs plusieurs interrogations : circulation des camions, durée des nuisances, risques de dégradation des habitations et conditions de maintien des cheminements, notamment le long du canal. Les questions relatives à la pollution des sols et à la possibilité d'utiliser le futur parc en toute sécurité sont également récurrentes. Des participants attirent plus spécifiquement l'attention sur le risque de remise en suspension de particules potentiellement polluées lors des travaux et souhaitent connaître les mesures prévues pour limiter l'exposition des riverains pendant cette phase.

Le stand consacré à l'insertion urbaine permet de recueillir plusieurs propositions pour le futur parc. Les participants souhaitent notamment renforcer la végétalisation du site, préserver autant que possible les arbres existants, prévoir des espaces de loisirs et des jeux pour enfants, développer les usages cyclables et sportifs et utiliser les aménagements paysagers pour limiter la visibilité de la chaufferie. Plusieurs remarques témoignent également d'une préoccupation plus générale concernant l'impact visuel du projet et son intégration dans le paysage urbain et industriel existant.



Enfin, les échanges sur la suite du dialogue montrent une préférence nette pour une information par courriel, complétée par le site internet et les supports diffusés en mairie. Une personne indique également préférer les courriers papier. Les sujets sur lesquels les participants souhaitent rester informés concernent principalement la qualité de l'air et le suivi des émissions, le bruit, le fonctionnement de la chaufferie et ses variations de charge, les bénéfices individuels du réseau de chaleur, les données chiffrées sur le nombre de chaudières individuelles remplacées grâce au réseau de chaleur, le traitement de la pollution des sols, les impacts et mesures de précaution pendant les travaux, ainsi que l'avancement général du projet.

Principaux enseignements de la rencontre

La rencontre fait ressortir plusieurs attentes fortes sur lesquelles les porteurs du projet devront poursuivre l'information et apporter des précisions :

- **la qualité de l'air et les émissions**, avec une attente importante sur les mesures, les seuils, la dispersion des émissions, le suivi indépendant et la publication des résultats
- **les bénéfices concrets pour les habitants**, notamment pour ceux qui ne pourront pas être raccordés au réseau de chaleur, ainsi que la question d'éventuels bénéfices ou compensations indirects
- **les nuisances liées au projet et aux travaux**, en particulier le bruit, le trafic de camions, la durée des travaux et leurs effets sur les habitations et les déplacements
- **la pollution des sols et la sécurisation du futur parc**, avec une demande de transparence sur les études, les modalités de dépollution et la compatibilité du site avec ses futurs usages
- **l'origine, la qualité et la gestion de la biomasse**, ainsi que le devenir des cendres et les conditions d'approvisionnement
- **l'opportunité et le choix du site**, notamment au regard des autres sources d'énergie disponibles, du passé industriel de la commune et du cumul des nuisances
- **la portée de la concertation**, avec des attentes sur ce qui peut encore évoluer dans le projet, sur les prochaines étapes et sur la manière dont les contributions du public seront prises en compte

Enfin, les participants expriment le souhait d'être informés régulièrement de l'avancement du projet, avec une préférence marquée pour une information par courriel, complétée par le site internet et les supports diffusés localement.